

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 6 AVRIL 2016**

L'An Deux Mille Seize, le six avril à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2016

**PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC- WILLOCQ A. - CESBRON R. - DAILLÈRE F. - ENDUIT C.- VUILLEMIN M.**

**ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - BATISTA DA CUNHA H. - LECOMTE C.**

**Procuration de Mme Hélène BATISTA DA CUNHA à Mme Christine ENDUIT.**

**Procuration de Mme Catherine LECOMTE à M. Patrice GAUTHIER.**

Mme Amandine WILLOCQ a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 2 mars 2016 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. REOUVERTURE EVENTUELLE DU FOYER DES JEUNES :**

Monsieur Jean-Luc GABORIAUD, parent référent, est venu demander la réouverture du foyer des Jeunes. Il a présenté un dispositif destiné à responsabiliser les jeunes avec une caution à verser lors de l'inscription au foyer. Il a également demandé la mise à disposition de la salle du bas pour en faire une salle de jeux. Après le départ de Monsieur GABORIAUD, le Conseil Municipal a décidé de mettre en attente sa décision à la prochaine réunion.

**2. CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE CM20160406-001**

Suite à la transmission du tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour l'année 2016 qui propose l'avancement d'un agent de la commune, actuellement adjoint technique de 1ère classe, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

**3. DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE SUITE CHANGEMENT DE GRADE AGENT DE LA FILIERE TECHNIQUE CM20160406-002**

Le Conseil Municipal de la Commune de Boismé ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 88 et 111 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité ;

Vu le décret n°2003-1012 du 17 octobre 2003 modifiant le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de l'indemnité d'administration et technicité ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2002 portant application du décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires du Ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'avancement de grade d'un agent de la filière technique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de Boismé, modifie le tableau des montants d'attribution de

l'indemnité d'administration et de technicité comme suit :

<b>INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE</b>				
<b>Grades</b>	<b>Effectif (A)</b>	<b>Montant de référence au 1/07/2010 (B)</b>	<b>Coefficient (C)</b>	<b>Crédit global (A x B x C)</b>
<b>Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>	<b>449.29 €</b>	<b>0.861627</b>	<b>774.24 €</b>
<b>Adjoint Technique Territorial 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>464.30 €</b>	<b>1.679949</b>	<b>780.00 €</b>
<b>Adjoint technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>469.67 €</b>	<b>1.660741</b>	<b>780.00 €</b>
<b>Adjoint technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>476.10 €</b>	<b>3.276623</b>	<b>1560.00 €</b>
<b>Agent de maîtrise principal</b>	<b>1</b>	<b>490,04 €</b>	<b>3.183414</b>	<b>1560.00 €</b>
<b>Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>449.29 €</b>	<b>0.850565</b>	<b>382.15 €</b>
<b>Adjoint administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>464.30 €</b>	<b>1.624640</b>	<b>754.32 €</b>
<b>Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>476.10 €</b>	<b>2.520479</b>	<b>1200.00 €</b>
<b>Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2</b>	<b>449.29 €</b>	<b>1.614281</b>	<b>1450.56 €</b>
	<b>11</b>		<b>TOTAL</b>	<b>9 241.27 €</b>

Le montant de l'enveloppe total reste inchangé de même que les autres dispositions de la délibération.  
Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

#### **4. SUBVENTIONS 2016 (suite) CM20160406-003**

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations et des établissements scolaires du second degré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>Montant Attribué</b>
<b>Groupement Action Sanitaire de Boismé</b>	<b>500.00 €</b>
<b>MFR MONCOUTANT</b>	<b>3 élèves x 15.00 € = 45.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>545.00 €</b>

Concernant la demande du Collège de Moncoutant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse d'attribuer une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision. Le Groupement sanitaire de Boismé sera informé que pour l'an prochain, il conviendra de fournir le bilan financier et le rapport d'activité.

**5. TRANSFERT DU THÉÂTRE DE BOISME, MIS A DISPOSITION DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU BOCAGE A LA COMMUNE DE BOISME A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 CM20160406-005**

Monsieur le Maire explique que suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence concernant le théâtre de Boismé n'a pas été reprise. Le théâtre de Boismé situé 4 rue Jeanne d'Arc à Boismé cadastré 038 AH 194, qui avait été mis à disposition de l'ancienne communauté de communes Cœur du Bocage, doit donc retourner à la commune de Boismé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. La commune de Boismé s'engage à assurer le bien concerné, à prendre en charge tous les contrats se rapportant à cet équipement, à en assurer directement le fonctionnement, l'entretien, la maintenance, ainsi que tous les travaux d'investissement nécessaires à son bon fonctionnement. Un état des lieux de transfert sera dressé contradictoirement, il déterminera la valeur comptable nette du bien concerné. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte ce retour du théâtre à la commune de Boismé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à cette opération et notamment le procès-verbal de transfert de biens concernant le théâtre de Boismé dont copie est annexée à la présente délibération.

**6. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET « VILLAGE COMMERCIAL » CM20160406-004**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le mardi 8 mars 2016 pour l'ouverture des plis et l'analyse de l'ensemble des 12 dossiers reçus. Au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le programme de consultation et l'avis de publicité (à savoir 20 % pour la Compréhension de la commande, 20 % pour la méthodologie, 20 % pour les compétences et références des cabinets d'études, 20 % pour les délais et 20 % pour le prix des prestations), l'analyse a permis de classer les offres et d'identifier comme étant les trois meilleures offres reçues les candidatures de :

- **CAILLAUD-PIGUET** 54 Chemin des Carrières de la Croix 17 100 SAINTES
- **OG<sup>2</sup>L** 7 rue Ernest Pérochon 79300 BRESSUIRE
- **Clémence Beck** 56 avenue Aristide Briand 79200 PARTHENAY

La commission s'est réunie une seconde fois le 1<sup>er</sup> avril 2016 afin d'auditionner les trois cabinets d'études invités à présenter une esquisse de leur projet. Au terme de ces entretiens, est ressortie comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle du cabinet :

- **CAILLAUD-PIGUET** domicilié 54 Chemin des Carrières de la Croix 17 100 SAINTES

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer le marché au cabinet **CAILLAUD-PIGUET**.

Au regard du programme de consultation, Monsieur le Maire rappelle que les cabinets OG<sup>2</sup>L et Clémence Beck, non retenus à l'issue des entretiens et ayant produit chacun une esquisse répondant aux critères du programme de consultation, peuvent bénéficier d'une indemnité d'un montant de 3 000 € HT. Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'attribuer aux cabinets OG<sup>2</sup>L et Clémence Beck une indemnité de 3 000 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet **CAILLAUD-PIGUET**,
- autorise Monsieur le Maire à régler les indemnités dues aux cabinets OG<sup>2</sup>L et Clémence Beck,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES :**

1. **LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR REPAS ASSOCIATION** : La location de la salle polyvalent pour les repas organisés par des associations (Fraternelle, Vivre ensemble en Poitou...) est fixée à 110 €. (voir délibération de décembre 2015).
2. **APPRENDRE A DANSER** : demande à avoir les clés de la salle pour l'année entière. Demande acceptée.
3. **PROPOSITION ANNONCES MEDICALES** : il n'est pas donné suite.
4. **PUBLICITE POUR VENTE DE TERRAINS DANS L'ECOQUARTIER** : rédaction du texte pour demande de devis.
5. **LAVE-VAISSELLE** : fuites régulières. Des mesures à prendre.
6. **Point sur les travaux route de Clessé**
7. **COMMISSION SCOLAIRE** : Visite Cantines de Chiché et Chanteloup prévues
8. **TERRE SAINTE** : réunion prévue mercredi à 20h00.

*Séance levée à 23 h 30 min*

***SIGNATURES***

*Le Maire,  
Yves MORIN*

*La Secrétaire,  
Amandine WILLOCOQ*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCOQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>
	<i>Procuration à M. Patrice GAUTHIER</i> <i>Absente excusée</i>	